

Edito du Président

Depuis plusieurs années la Communauté de communes œuvre en faveur du développement de son territoire. Un développement équilibré qui concilie cadre de vie et activités économiques. Le Cap reste inchangé.

Il est bien entendu impossible d'oublier le contexte économique difficile. Nous sommes attentifs aux difficultés rencontrées par les entreprises locales et leurs salariés.

Soucieuse de défendre vos intérêts et ceux des entreprises, la Communauté de communes continue sa politique de rigueur en conservant un taux de TEOM constant sur 2009 et un taux de lissage de la Taxe professionnelle inchangé depuis 2003.

Rigueur ne signifie pas pour autant immobilisme et malgré des aides aux collectivités en forte baisse, Vivarhôte continue de jouer son rôle de catalyseur sur notre territoire, en s'attachant de nouvelles compétences et en travaillant sur des politiques structurantes.

Des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement se feront sur 2009, pour continuer d'accueillir de nouvelles entreprises et offrir des capacités d'extension aux entreprises locales.

Cette année une Opération Collective en faveur du commerce et de l'artisanat doit se concrétiser, avec à la clé un accompagnement des actions collectives et une aide à la modernisation. Cette démarche va nous permettre de pérenniser et de renforcer les commerces et services de proximité.

Des projets en faveur du développement touristique avec une piste cyclable entre Limony et Serrières qui créera une boucle avec la vélo route du Léman à la Mer méditerranée.

Une scène sur le bassin de joutes à Serrières afin de proposer des spectacles variés (musique, théâtre...).

Un volet social avec un soutien continu aux associations ADMR qui travaillent activement pour le bien-être des personnes fragilisées.

Et enfin, un volet patrimonial qui se traduit par un nouveau partenariat avec le CAUE et Terre Ferme afin de valoriser, fleurir et embellir nos villages.

Je termine ce mot en vous invitant à partager un moment de détente le mardi 25 août 2009 à travers une journée festive qui se terminera par un spectacle de grande qualité, organisé en partenariat avec l'APSOAR, sur les quais de Serrières.



Richard MOLINA
Président de la Communauté de Communes

Sommaire

Edito.....	p.1
Tourisme et culture.....	p.2
Environnement.....	p.4
Economie.....	p.7
Voirie.....	p.8
Budget.....	p.9
Le nouvel exécutif.....	p.10
Page spéciale	
Site internet.....	p.11

Page spéciale :
Opération composteurs
2009





Tourisme et Culture

Schéma d'aménagement touristique :

En 2008, la Communauté de Communes s'est dotée d'un schéma d'aménagement et de développement touristique.

A travers ce travail les élus de Vivarhône ont souhaité vérifier la faisabilité technique et financière de plusieurs projets et se doter d'une feuille de route afin de valoriser et promouvoir le développement touristique de leur territoire.

Ainsi, en 2009, des projets d'aménagement sont en cours de « concrétisation » :



- Un itinéraire cyclable entre Limony et Serrières qui s'appuiera sur la vélo route « Viarhona » du Léman à la mer Méditerranée.

- Une scène sur l'eau à Serrières afin de présenter une programmation culturelle diversifiée (théâtre, concerts...) face aux gradins du bassin de Joutes.

L'embellissement des communes

La qualité de l'accueil est une composante essentielle dans toute politique touristique.

Notre territoire présente des atouts indéniables (architecture de nos villages, éléments marquants du patrimoine, points de vue remarquables...) qui méritent toutefois d'être mieux mis en valeur.

Ainsi il a été décidé de travailler concrètement sur des actions d'embellissement des villages, avec en première étape, plus de fleurissement.

Ce travail sera mené avec deux partenaires :



Le CAUE



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de

l'Ardèche réalisera des « mini-diagnostics » et présentera une « feuille de route » par commune afin que les municipalités prévoient des actions d'amélioration et de mise en valeur de leur patrimoine.

Terre Ferme



Depuis 1999, l'association Terre Ferme est un « Jardin de Cocagne » qui valorise les cultures biologiques maraîchères sur 3 hectares situés dans le parc du château des Célestins.

Fonctionnant comme un chantier d'insertion, l'association a mis en place un système original de distribution de légumes biologiques. Près de 400 paniers de légumes et de fruits sont confectionnés chaque semaine pour près de 250 adhérents.

La Communauté de communes Vivarhône devient partenaire de Terre Ferme en initiant un projet de fleurissement des villages et en utilisant des plants biologiques (fleurs, arbustes...) cultivés et vendus aux communes par l'association.

Randonnées



La Communauté de Communes s'inscrit dans le cadre de la mise en réseau des circuits de randonnées de l'Ardèche Verte.

Depuis 2007, ce réseau

balisé et entretenu vous permet de découvrir les richesses naturelles, patrimoniales et historiques de notre territoire.

Le Topo guide « 44 randonnées sur le secteur Annonay-Serrières » est disponible à la vente au prix de 10 € à l'office de tourisme d'Annonay, au Syndicat d'initiative de Serrières, chez certains commerçants, ainsi que sur www.ardeche-verte.com



L'Ardéchoise à la découverte de Vivarhôte

Cette année, pour la première fois, la célèbre course cycliste vient parcourir les paysages de l'Ardèche Verte.

Le circuit des cols de l'Ardèche Verte, une boucle de près de 200 km entre Nord Drôme et Ardèche Verte qui passe notamment par Saint Désirat, Colombier le Cardinal, Peaugres et Félines jusqu'au Col du Fayet. Rendez-vous le 17 juin 2009 : soyons nombreux à accueillir et encourager cette manifestation sportive de grande renommée.

Plus d'infos sur www.ardechoise.com

Partenariats culturels

Réveil Sablonnais Serriérois

Le Réveil Sablonnais Serriérois créé en 1921 est une des plus anciennes associations locales, il participe activement aux animations locales et régionales

Cette harmonie compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens et a su se distinguer au niveau national : 1^{er} prix mention très bien et accession en division honneur au concours national de Tulle 2007 de la Confédération Musicale de France.

La Communauté de communes conventionne avec cette association afin de créer de l'animation dans les villages, de promouvoir la culture musicale et d'inciter les jeunes à se former.

Cette harmonie interviendra sur les 11 communes dans les trois ans à venir.

Quelques p'Arts... le Soar - Scène Rhône-Alpes : Vivarhôte s'inscrit dans la saison



L'Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue (APSOAR) développe un projet artistique et culturel de territoire. L'APSOAR est un pôle ressource de création et de diffusion des Arts de la rue et du spectacle vivant.

Les communes de Félines, Vinzieux, Peaugres et Saint Désirat étaient déjà partenaires de l'APSOAR et s'inscrivaient dans la saison.

Cette année, la Communauté de Communes Vivarhôte devient elle aussi partenaire et à travers une convention, permet la création de plusieurs événements sur son territoire.

Une date à retenir :

- Mardi 25 août 2009 : une soirée événement avec la Compagnie « La Belle Image » et sa création « Son de los Diablos » sur les quais de Serrières.

Programmations sur nos communes sur le site internet de Vivarhôte rubrique programmation culturelle



Pour plus d'informations sur les programmations : www.quequepartlesoar.com



Environnement et gestion des déchets

Les DEEE

Ce sont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ces déchets nécessitent un traitement spécial et ne doivent donc pas être jetés dans les ordures ménagères.

Quels sont les déchets qualifiés de DEEE ?

- Les appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four, plaque de cuisson, robot...
- Les équipements informatiques, de télécommunication, de loisirs, de bricolage... : ordinateur, imprimantes, téléphones fixe et portable, télévision, radio, magnétoscopes, jouets électriques, instruments de musique, perceuse, nettoyeur haute-pression, ponceuse...

Comment s'en séparer ?

- Soit les ramener chez le distributeur en échange de l'achat d'un équipement équivalent,
- Soit les déposer en déchèterie dans les containers prévus à cet effet.

Comment les DEEE sont-ils recyclés sur la Communauté de Communes Vivarhône ?

En apportant vos déchets d'équipement électriques et électroniques à la déchèterie du Flacher à Félines, vous permettez à Emmaüs de les collecter et de les traiter. En effet, Emmaüs possède un agrément pour effectuer ce travail. Vos DEEE seront soit réemployés soit démantelés pour être recyclés.



Nouveau :
Déchets d'Activités de Soins
à Risque Infectieux

DASRI

Depuis le 30 janvier 2009, la déchèterie du Flacher à Félines est équipée de bacs de collecte pour les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

Les déchets d'activités de soins sont issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire.

Les déchets présentant un risque infectieux sont :

- Déchets solides :
 - Matériel de soins usagé : seringues, drains, compresses, pansements.
 - Linge à usage unique souillé par les liquides biologiques.
- Déchets piquants, coupants, tranchants : lames, rasoirs, aiguilles, cathéters...
- Déchets liquides :
 - Produits sanguins et biologiques avec leur contenant.
 - Pièces anatomiques.
 - Prélèvements biologiques et tubes.



Vous pouvez donc désormais, déposer ces déchets à la déchèterie du Flacher aux horaires habituels d'ouverture.



..... Déchèterie du Flacher

D'année en année, vous êtes de plus en plus nombreux à venir déposer vos déchets à la déchèterie.

En 2008, vous avez jeté près de 1440 tonnes de déchets, soit une augmentation de 40% par rapport au tonnage 2007.

Merci de votre contribution au recyclage des déchets !

Horaires d'ouverture :

Lundi 15h - 18h

Mercredi 15h - 18h (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Vendredi 15h - 18h

Samedi 9h - 16h

Pensez à apporter un justificatif de domicile.

Rappel sur les déchets acceptés à la déchèterie :

- Les encombrants
- Le tout venant
- Le bois
- La ferraille
- Les gravats
- Les textiles
- Les DEEE (voir notre article dans cette édition)
- Les produits dangereux et toxiques
- Les piles et les batteries
- Les cartons
- Le verre
- Les emballages ménagers recyclables
- Les papiers et journaux
- Les DASRI



Tri des emballages

En 2008, vous avez contribué à la valorisation de :

- 267.52 tonnes de  soit une économie de la consommation annuelle en  de 82 personnes
- 30.7 tonnes de  soit l'équivalent de la fabrication de 59 865 
- 7.76 tonnes de  soit l'équivalent de la fabrication de 11 
- 0.56 tonne de  soit une distance de 3.67 km de  mises bout à bout
- 5.37 tonnes de  soit l'équivalent de la fabrication de 36 450 





.....*Environnement et gestion des déchets*.....

Diagnostic énergétique des bâtiments publics

En 2007 et 2008, la Communauté de Communes Vivarhôte a chargé l'entreprise SECA Ingénierie de réaliser les diagnostics énergétiques de ses bâtiments et de l'éclairage public. L'entreprise a ainsi pu établir la consommation en énergie des écoles, mairies, cantines et système d'éclairage des 11 communes membres.

A la suite de cette étude, des solutions ont été proposées afin de réduire leur consommation en énergie.

Cette étude est un outil intéressant pour les communes ayant des travaux à engager.



Avec le soutien de :



Animations scolaires

La Communauté de Communes a initié et organisé des animations sur l'environnement, auprès des écoles, dès 2006.

Le public visé était les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Sur trois rendez-vous, les enfants découvraient à travers des animations ludiques les problèmes environnementaux qui nous entourent (pollutions....), le tri et le recyclage des déchets.

Ces interventions se concluaient par la visite de la déchèterie du Flacher à Félines.

Ces animations scolaires seront à nouveau proposées aux écoles de la Communauté de Communes pour l'année 2009/2010.

Les différentes écoles sont, actuellement, questionnées sur leurs attentes : thèmes abordés, classes visées...

La Communauté de Communes contribuera ainsi à éveiller les enfants sur le thème de l'environnement et les sensibilisera aux gestes éco-citoyens.



Pour tous renseignements
concernant l'environnement :

Votre contact : *Lucie COMMARE*
04 75 67 30 22 - Email : lucie.commare@vivarhone.fr





Développement économique

Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité : une opération collective

Le commerce et l'artisanat de proximité participent à la dynamique et à l'équilibre économique d'un territoire. Ils constituent une richesse et un soutien fort à la qualité de vie des habitants.

Conscients de l'importance de maintenir et de développer ces métiers, de leur absolue nécessité dans un milieu semi-rural concurrentiel avec d'autres pôles économiques majeurs, les élus de Vivarhôte ont engagé une démarche volontaire en initiant la mise en œuvre d'une Opération Rurale Collective. Cette opération pourra permettre à notre territoire de bénéficier d'un accompagnement financier de la part de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels.

Une Union commerciale baptisée « Canton vie ensemble » s'est constituée en parallèle de cette initiative.

Son objectif est de développer le potentiel commercial de ses adhérents, de leur permettre d'accroître leurs performances et leur compétitivité, de les faire connaître à travers des actions ciblées collectives.

En lien direct avec la Chambre de commerce et d'industrie du nord Ardèche, la Chambre des Métiers de l'Ardèche et le Conseil Général (Ardèche développement), cette union est un intermédiaire au service des artisans et commerçants des 11 communes.



Des ateliers pour démarrer une activité

L'atelier relais est une solution immobilière simple proposée par les collectivités aux entreprises : des locaux spacieux et modernes à des prix compétitifs.

Les entreprises qui s'installent dans l'atelier relais bénéficient d'un bail précaire de 23 mois qui leur permet de débiter ou d'asseoir une activité puis de se fixer sur le territoire en envisageant, avec la collectivité, une solution immobilière pérenne (implantation sur une zone d'activité par exemple).

L'atelier relais de Vivarhôte est situé entre Serrières et Limony en bordure de la RD86 et à proximité de l'échangeur de Chanas. Cet ensemble immobilier divisé en 4 lots de 300 m² est destiné à l'accueil d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales.

Afin d'accompagner cette opération collective, la Communauté de Communes a recruté une animatrice.

Votre contact : Myriam GUIGAL

04 75 67 30 22 - Email : myriam.guigal@vivarhone.fr



Votre contact : Karine JOFFRE

04 75 67 30 22 - Email : karine.joffre@vivarhone.fr



Développement économique

Zoom sur Euro-Nat



Didier PERREOL, fondateur et dirigeant, a fêté les 20 ans d'Euro-Nat en avril 2008. Cette entreprise est désormais un groupe constitué de 9 sociétés. C'est un des plus beaux succès économique du territoire Nord Ardéchois.

Spécialiste des produits biologiques (épicerie, textile, cosmétique...), le groupe se démarque par des démarches respectueuses de l'environnement. Ainsi, l'extension des bâtiments de production (4500 m²) a été entièrement « éco-pensée » : chauffage par aérothermie, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, sans oublier une éolienne de 18 mètres. Le site produit 20 % de ses

besoins en électricité.

En 2009, Euro-Nat poursuit ses initiatives avec notamment la création d'une Fondation d'entreprises en faveur de l'environnement : « Nature Vivante ».



Voirie

Une nouvelle compétence pour la Communauté de communes

Depuis le 1^{er} juillet 2008 la Communauté de Communes exerce à la place des communes la compétence voirie.

Ainsi, la Communauté de Communes est maître d'ouvrage des marchés de travaux passés avec les entreprises.

Cela signifie qu'elle est désormais responsable de la réalisation des travaux et de l'entretien (y compris le fauchage) de l'ensemble des voiries communales revêtues.

Les chemins communaux non goudronnés restent entretenus par les communes.

Les départementales restent à la charge du Département de l'Ardèche.

Chaque commune est décisionnaire des travaux à effectuer.



Un nouveau véhicule

La Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule, plus pratique et plus adapté aux besoins, qui permet à l'agent technique, Gérard Desrieux, d'intervenir dans les communes et d'apporter des services supplémentaires.



Budget

Vivarhône comme toutes les collectivités territoriales définit et oriente ses projets en fonction de son budget.

Le budget se décompose en deux parties :

- le fonctionnement : charges générales et en particulier la gestion des déchets, les charges courantes, les frais de personnel...
- l'investissement : travaux notamment la voirie, les équipements, les fonds de concours aux communes...

Trois budgets annexes permettent de distinguer les dépenses et recettes relatives aux zones d'activités, aux bâtiments industriels et à l'atelier relais.

Les budgets doivent être équilibrés, ils sont votés chaque année par le Conseil communautaire.

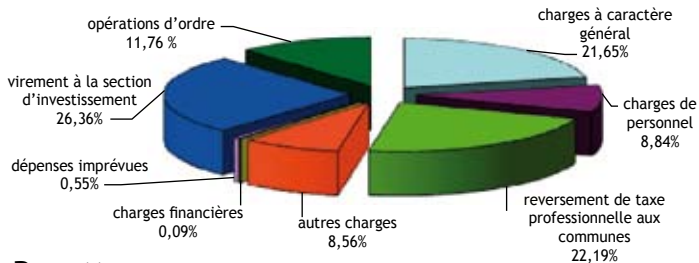
Le Budget principal de Vivarhône pour l'année 2009

Fonctionnement (3 241 462 €)

Dépenses

Les charges à caractère général concernent principalement la collecte et le traitement des déchets, l'entretien de la voirie et les différentes études.

Les autres charges sont constituées par les cotisations au SCOT et au CDPRA, les subventions versées aux budgets annexes et aux organismes de droit privé.

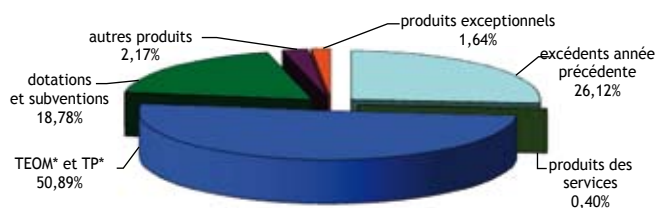


Recettes

Les produits des services consistent en la revente des déchets issus de la collecte sélective (verre, cartons, plastiques, métaux...)

Les dotations et subventions sont composées de diverses subventions et des contributions d'organismes privés (Eco Emballages, EcoFolio...)

Les autres produits sont les excédents générés par les budgets annexes.

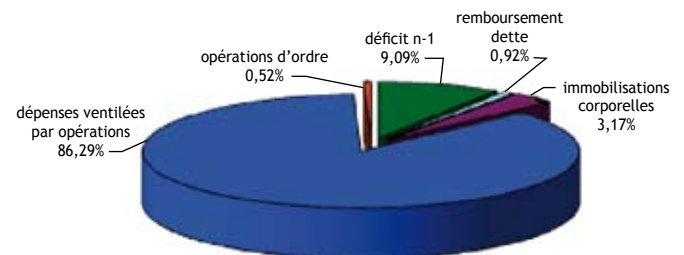


* TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
* TP : Taxe Professionnelle

Investissement (1 544 811 €)

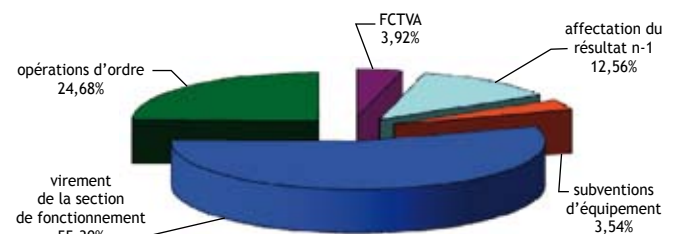
Dépenses

Les dépenses ventilées par opérations sont les investissements prévus pour l'année en cours tels que : le versement de subventions d'investissement aux communes, l'achat de différents matériels, les travaux de voirie, les versements aux budgets annexes.



Recettes

Le FCTVA est le remboursement de la TVA versée lors des investissements.





Le nouvel exécutif de Vivarhône

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 32 membres titulaires et 14 suppléants tous élus des conseils municipaux. Le Conseil est l'instance qui approuve et entérine les décisions par délibération, il traite les dossiers et projets précédemment débattus par le Bureau et les Commissions thématiques (sept au total : environnement, développement économique, finances, ...).



Le Bureau

Le Bureau de Vivarhône est composé de 11 membres, un représentant par commune.



Richard MOLINA
Président
Maire de Limony

Les vice-présidents



Denis DUCHAMP
1^{er} Vice-Président
en charge de l'aménagement
du territoire et du cadre de vie
Maire de Félines



Alain ARNAUD
2^{ème} Vice-Président
en charge de l'environnement
Maire de Bogy



Laurent TORGUE
3^{ème} Vice-Président
en charge des finances
Maire de Serrières



Michel SOLAÏ
4^{ème} Vice-Président
en charge
du développement économique
Maire de Saint Désirat



Michel CELLARD
5^{ème} Vice-Président
en charge de la voirie
Maire de Charnas



Ronan PHILIPPE
Maire de Peaugres



Olivier DE LAGARDE
Maire de Colombier
le Cardinal



René SOUBEYRAND
Maire de Saint Jacques
d'Atticieux



Jean-Luc FANGET
Maire de Brossainc



Christian CHABAUD
Maire de Vinzieux





Page spéciale : site internet

.....Un outil pour mieux se connaître et mieux communiquer

Le site de la Communauté de communes Vivarhôte a été pensé et réalisé pour vous, habitants, associations, entreprises, collectivités... afin de vous faire découvrir notre intercommunalité et pour favoriser les liens sur notre territoire.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.



A GAGNER :

- 10 topoguides
- 3 composteurs
- des bons d'achats chez des commerçants de Vivarhôte

.....Des rubriques pour chaque commune

Dans la page d'accueil vous pouvez accéder aux informations de votre commune : coordonnées, horaires d'ouverture de la mairie, informations utiles, associations, animations et évènements...

.....Rendez-vous sur www.vivarhone.fr

Jeu concours

Vous pouvez participer à notre jeu concours en répondant aux questions suivantes (des indices sur notre site internet) :

1- Quelles sont les onze communes de Vivarhôte :

.....

.....

2- Combien de kg de déchets par habitant sont produits chaque année sur Vivarhôte ?

3- Existe-t-il une union commerciale sur le territoire de Vivarhôte ? OUI NON

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Email :

Coupon à retourner à : Communauté de Communes Vivarhôte - 36, place de l'église - 07340 PE AUGRES
Avant le 15 juin 2009. Tirage au sort lors du prochain Conseil communautaire.





Nous contacter :

**Communauté de Communes Vivarhône
36, place de l'église - 07340 PEAUGRES**

Tél. : 04 75 67 30 22

Fax : 04 75 67 24 60

E.mail : vivarhone@vivarhone.fr

Site web : www.vivarhone.fr

